

# COMMUNE DE MORSTRONN-LES-BAINS

Séance du 10 juillet 2019

Sous la présidence de Mme DUDT Lysiane, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

**Membres présents** : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, WIRTH Anne et MM., FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, RATZEL Denis, REISS Stéphane, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

**Membres absents** : ROTH Pascal (procuration à Lysiane DUDT), GOUTHIER Aurélie (procuration à Anne WIRTH), DEVANLAY Thierry, MISCHLER Marc.

--- 0000000 ---

DCM 2019-38

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 04 juin 2019.

DCM 2019-39

## Bien sans maître

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1123-1 ;

Vu le Code civil et notamment son article 713 ;

Considérant que les parcelles cadastrées section 2 n° 305 et 58 ainsi que la parcelle n° 9 section 7 n'ont plus de propriétaires connus à ce jour ;

Le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, autorise le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires en vue d'une procédure de bien sans maître sur les dites parcelles.

DCM 2019-40  
Vignes

## Aménagement, accessibilité et mise en sécurité de la rue des

Mme le Maire rappelle les délibérations concernant des travaux d'aménagement d'accessibilité et de mise en sécurité de la rue des Vignes.

Elle rappelle aux membres du conseil municipal que le montant des travaux est estimé à environ 350 000 € HT et propose de faire une demande de subvention auprès de la Région.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire de soumettre une demande de subvention auprès de la Région.

**DCM 2019-41      Travaux terrain de foot et convention de mise à disposition d'équipement**

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en accord avec l'Association Etoile Sportive de Morsbronn-les-Bains, une convention de mise à disposition d'équipement (ci-joint) concernant le club-house sis route de Haguenau 67360 DURRENBACH a été mise en place.

Elle rappelle également le projet de travaux de raccordement pour l'arrosage du terrain de football voté au budget pour un montant de 2 071.90 € HT.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à neuf voix pour et deux abstentions :

- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'équipement entre la commune et l'ESM.
- Décide de réaliser les travaux de raccordement pour un montant de 2 071.90 € HT

**DCM 2019-42      Mise en place de deux places de stationnement pour camping-car**

La présente délibération annule et remplace celle du 31 janvier 2019.

Après mise en pratique de la délibération n°02019-03, du 30 janvier 2019, Madame le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de la modifier et propose d'instaurer la gratuité des emplacements. Seuls les déchets seront facturés à hauteur de 10 € la semaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la gratuité des emplacements
- Autorise Mme le Maire à signer le règlement intérieur
- Approuve le contrat de location proposé par Mme le Maire
- Fixe le prix des ordures ménagères à 10€/ par semaine

**DCM 2019-43      Attribution d'une subvention aux paroisses de Morsbronn-les-Bains**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par les paroisses de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € à chaque paroisse.

**DCM 2019-44      Attribution d'une subvention aux Comité des Fêtes de Morsbronn-les-Bains**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le comité des Fêtes de Morsbronn-les-Bains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention, décide de lui octroyer une subvention de 500 €.

**DCM 2019-45      Création d'un PEC (parcours emploi compétence)**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal son souhait d'embaucher une personne sous contrat PEC (Parcours emploi compétence)

Vu la charge de travail importante sur la commune, Mme le Maire propose d'ouvrir un poste d'agent polyvalent à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 10 mois maximum.

L'Etat prendra en charge entre 40 et 60 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire quant au recrutement d'un agent polyvalent à temps partiel à raison de 20 heures /semaine pour une durée maximum de 10 mois.